



Comité de Citoyens  
Zone Sud de la Voie  
Ferrée de Malartic  
( C.C.Z.S.V.F.M. )

# Recours collectif à Malartic

**Vous êtes propriétaires, locataires ou résidents dans la zone au sud de la voie ferrée à Malartic ?  
Ou vous l'avez déjà été à un moment ou un autre entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et aujourd'hui ?**

**Si oui, vous pourriez bénéficier d'un recours collectif déposé à la Cour supérieure du Québec qui vise à dédommager les citoyens pour les impacts occasionnés par les opérations de la mine à ciel ouvert Canadian Malartic (poussière, bruit, vibration/dynamitage, etc.).**

## **Les compensations visées par le recours :**

- 9 000\$ par personne, par année de résidence
- 1 500\$ par année pour les propriétaires non-résidents
- Trois années rétroactives applicables + années à venir jusqu'à la décision d'un juge
- Autres réclamations individuelles possibles:
  - o Fissures dans les murs ou fondations
  - o Perte de valeur immobilière
  - o Tout autre dommage causé par la mine Canadian Malartic

## **Scénarios pour les trois années rétroactives 2013-2016:**

- Une personne seule résidant dans la zone depuis le 1<sup>er</sup> août 2013 : 27 000\$ visés
- Un couple résidant dans la zone depuis le 1<sup>er</sup> août 2013 : 54 000\$ visés
- Une famille de quatre personnes ayant résidé 2 ans dans la zone : 72 000\$ visés
- Autres réclamations individuelles possibles

## **Scénarios pour les années à venir (jusqu'au règlement du recours):**

- Une personne seule résidant dans la zone (par année): 9 000\$ visés
- Un couple résidant dans la zone (par année) : 18 000\$ visés
- Une famille de quatre personnes résidant dans la zone (par année) : 36 000\$ visés
- Autres réclamations individuelles possibles

## **Autres points importants concernant le recours :**

- Aucun frais d'avocats réclamés, sauf en cas de victoire
- Les citoyens conservent tous leurs droits (aucune « quittance » réclamée pour abandonner leurs droits)
- Encadré et supervisé par un juge indépendant qui vise à protéger les intérêts des citoyens
- Les compensations visées par le recours sont beaucoup plus élevées que celles offertes par la minière
- Possibilité pour la minière de s'entendre à l'amiable en tout temps, avec supervision d'un juge
- Les citoyens encouragés à ne rien signer avec la minière sans avoir toute l'information en main
- Toute personne répondant aux critères du recours y serait automatiquement inscrite
- Le recours est mené par le bureau d'avocats Trudel Johnston L'Espérance, spécialistes des recours collectifs avec de nombreuses victoires à leur actif (compagnies de tabac, banques, etc.)

En parallèle du recours collectif, le Comité de citoyens maintient sa demande pour une relocalisation et le rachat de résidences à une juste valeur de remplacement pour tout locataire ou propriétaire qui désire quitter la zone.

**Informez-vous ! Inscrivez-vous dès maintenant à la liste de diffusion de l'information :**  
<http://tjl.quebec/recours-collectifs/nuisances-a-malartic/>

## **Rencontre d'information**

**Avis aux Citoyens de la Zone sud de la voie Ferrée de Malartic**

**Quand: Lundi 15 août de 19 h à 21 h 30  
Ou: Salle MEGLAB - Entrée porte 4<sup>ème</sup> avenue**



**Comité de Citoyens  
Zone Sud de la Voie  
Ferrée de Malartic  
( C.C.Z.S.V.F.M. )**

# **Recours collectif à Malartic**

**CLIQUEZ ICI**



**Comité de Citoyens  
Zone Sud de la Voie  
Ferrée de Malartic  
( C.C.Z.S.V.F.M. )**

# **Recours collectif à Malartic**

**CLIQUEZ ICI**



Comité de Citoyens  
Zone Sud de la Voie  
Ferrée de Malartic  
( C.C.Z.S.V.F.M. )

# Recours collectif à Malartic

[CLIQUEZ ICI](#)



**Comité de Citoyens  
Zone Sud de la Voie  
Ferrée de Malartic  
( C.C.Z.S.V.F.M. )**

# **Recours collectif à Malartic**

**CLIQUEZ  
ICI**